



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
en charge de l'enseignement supérieur

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 22601 / MEE / DGEE / BRH / PRH1

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 15 mai 2017

Le Directeur général

Affaire suivie par :
PRH1 (40 470 582)

à

**Mesdames les Institutrices et Messieurs les Instituteurs et Professeur(e)s des écoles
s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école et de CJA
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale**

Objet : Appel à candidature pour deux (2) postes d'enseignants-animateurs TICE à pourvoir à la rentrée scolaire 2017-2018

P. J. : Fiche de poste

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que deux (2) postes d'enseignants-animateurs TICE sont vacants à la rentrée scolaire 2017-2018 comme suit :

- Un (1) poste à la circonscription pédagogique des **Marquises**,
- Un (1) poste à la circonscription pédagogique de **Paea, Papara et Teva I Uta**.

I. Les modalités pour l'appel à candidature

Les enseignants intéressés doivent adresser une lettre de motivation sur papier libre, équivalant à une candidature, par la voie hiérarchique, au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré (Fax : 40.47.05.90 ou par mail : brh1@education.pf) de la DGEE.

Seules les candidatures titulaires d'un CAFIMF ou CAFIPEMF seront recevables.

Date limite de dépôt des demandes : Le mardi 23 mai 2017

Date des entretiens : Du 29 mai au 01^{er} juin 2017 à la DGEE

(Les candidats des archipels passeront l'entretien par «Skype» à l'adresse suivante : **dgeepolynesie**)

Le respect des dates est absolu afin de pouvoir mener à bien les opérations du mouvement dans les délais impartis.

II. Les modalités de recrutement

Les enseignants(es), intéressés(es) par les fonctions d'enseignant animateur TICE seront évalué(e)s sur leurs connaissances des textes officiels et sur leurs compétences en TICE.

Les candidats seront convoqués devant une commission présidée par le directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant et l'Inspectrice de l'éducation nationale adjointe.

L'entretien se déroulera avec les membres du jury d'une durée de 30 minutes qui permettra d'apprécier les connaissances et les compétences déclinées sur la fiche de poste.

Copies :

| | |
|-----------|---|
| MEE | 1 |
| DGEE/PRH1 | 1 |

Pour la Ministre et par délégation

Pour la Ministre et par délégation,
Le chef du département de l'action
pédagogique et éducative

MARINE MILLIAT

